

# Clichy Batignolles

## Contexte

Sur 60 ha, le secteur de Clichy-Batignolles est aujourd'hui essentiellement constitué des emprises ferroviaires des faisceaux de la gare Saint-Lazare. Il se situe en limite avec Clichy et Levallois-Perret. Le site avait été envisagé lors de la candidature de Paris aux Jeux Olympiques 2012 pour l'accueil du village Olympique.

Le secteur Clichy-Batignolles est constitué de 3 sous-secteurs :

- la ZAC Cardinet Chalabre, créée en janvier 2005 (7,6 hectares) [et livrée](#) ;
- la ZAC Clichy-Batignolles, créée en février 2007 (43,2 hectares) [en travaux](#) ;
- le secteur Saussure, (3 hectares), propriété SNCF/RFF.

## Programme

- 455 000 m<sup>2</sup> de SHON (logements, activités, commerces, équipements) dont 65% affectés au logement
- Réalisation d'un pôle logistique comprenant un centre de tri des déchets recyclables, un ensemble de quais et de voies ferrées destiné au transport des marchandises, une centrale à béton et un parc pour autocars
- Parking résidentiel de 600 places en sous-sol de la rue Cardinet.

## Les intervenants

- La Ville de Paris a désigné la SEMAVIP aménageur de la ZAC Clichy-Batignolles (dans le cadre d'une concession d'aménagement de 10 ans) et de la ZAC Cardinet Chalabre.
- L'équipe de maîtrise d'œuvre est constituée depuis 2004 par François Grether, architecte urbaniste, Jacqueline Osty, paysagiste et OGI BET.



## Intérêt du projet

- ✓ la création d'un éco-quartier visant à restaurer des continuités inter-quartiers et favoriser la mixité urbaine, autour d'un grand parc de 10 hectares.
- ✓ un volume important d'activités économiques : 124 500 m<sup>2</sup> de bureaux, commerces et services seront livrés dans la ZAC Clichy-Batignolles.
- ✓ la création d'un pôle logistique mettant à profit le réseau ferroviaire afin d'améliorer la réception et la diffusion des marchandises.

## La CCIP en appui des commerçants

- ✓ La CCIP soutient les commerçants localisés dans le secteur de la ZAC, qui déplorent le départ de plusieurs entreprises génératrices de flux de clientèle et la disparition temporaire des places de stationnement en surface pendant les travaux.
- ✓ Afin d'évaluer l'ampleur de ces départs, la CCIP a d'ailleurs effectué une analyse localisée du tissu économique local corroborant ces constats.

## Calendrier

- 2010-11 : réalisation du parking souterrain
- 2013 : achèvement des travaux de la ZAC Clichy-Batignolles
- 2015 : arrivée du Palais de Justice

## Actualité

Une mise en modification du PLU a été votée par le Conseil de Paris en octobre 2009 pour autoriser la création d'un bâtiment de grande hauteur à usage d'activités économiques aux abords de la porte de Clichy, au nord du boulevard Berthier, entre l'avenue de la porte de Clichy et le faisceau ferroviaire sur la ZAC Clichy-Batignolles. Ce bâtiment permettra l'accueil du Palais de Justice de Paris actuellement sur l'île de la Cité ainsi que la Direction Régionale de la Police Judiciaire (DRPJ). La concertation des personnes publiques sur ce projet aura lieu en 2010.